

Le présent règlement a été voté en Conseil Municipal

REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE ANGE ABRATE

- DU NUMERIQUE -

1. Utilisation des ordinateurs et tablettes

a. Modalités

L'utilisation des ordinateurs personnels et tablettes, est autorisée à l'intérieur de la médiathèque et l'accès au réseau Wi-Fi est gratuit et ouvert à tous. Néanmoins, les usagers sont avertis que la médiathèque ne peut garantir la confidentialité et ne saurait être tenue responsable des éventuels dommages survenus dans l'enceinte de l'établissement aux ordinateurs ou autres matériels numériques personnels.

La médiathèque Ange Abrate met gratuitement à disposition des postes informatiques permettant la consultation du catalogue en ligne, l'accès à différents logiciels, notamment de bureautique, et à internet, ainsi que l'utilisation de clefs USB ou de disques durs externes personnels.

L'ouverture d'une session nécessite l'identification de l'utilisateur. Toute session est nominative et nécessite la possession d'un n° de téléphone portable. Certains postes sont réservés à certaines tranches d'âge (1er étage – jusqu'à 13 ans), afin de permettre l'accès des plus jeunes aux ordinateurs dans un cadre adapté.

La médiathèque dispose de serveurs d'impression à disposition des usagers. Les impressions sont gratuites, toutefois, dans l'intérêt de tous, il est demandé aux usagers de ne pas abuser des services d'impression.

b. Coûts

L'utilisation par les mineurs de ce service s'effectue sous la seule responsabilité de leurs parents ou responsables légaux.

La consultation de sites ou vidéos/DVD à caractère violent, homophobe, xénophobe, pornographique, sexiste [...], pouvant heurter la sensibilité ou choquer les publics, ou portant atteinte aux libertés fondamentales est strictement interdite.

Conformément à l'article 40 du Code de Procédure Pénale, tout comportement délictueux ou criminel sera signalé sans délai au Procureur de la République.

La médiathèque Ange Abrate rappelle aux utilisateurs que les informations disponibles sur Internet sont susceptibles d'être protégées par des droits ou d'enfreindre les dispositions légales en vigueur. Les utilisateurs s'interdisent donc de transmettre ou télécharger sur Internet toute donnée illicite, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et portant atteinte ou susceptible de porter atteinte aux droits de tiers et notamment aux droits de propriété intellectuelle.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Dans ces conditions, il appartient aux utilisateurs de prendre toutes les mesures appropriées afin de protéger leurs propres données et/ou logiciels notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de son terminal (ordinateur portable, assistant personnel ou mobile). Il est donc conseillé de procéder sur son ordinateur portable et sur son assistant personnel, à des sauvegardes préalablement et postérieurement à la mise en place du service.

La médiathèque de Sallanches n'est pas responsable des contenus accessibles sur le réseau Internet et des dommages qui peuvent naître de leur utilisation.

Il est conseillé aux usagers de ne laisser aucun fichier personnel sur les disques durs du matériel informatique public. Dans le cas contraire, la Ville de Sallanches décline toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse de données personnelles par un tiers.

Compte tenu du secret dont doivent bénéficier les correspondances privées, la médiathèque n'exerce aucun contrôle sur le contenu ou les caractéristiques des données reçues ou transmises par l'utilisateur sur son réseau et/ou sur le réseau Internet.

Il peut être fait exception à cette règle de confidentialité dans les limites autorisées par la loi, à la demande des autorités publiques et/ou judiciaires.